

Délibération n°**2018-06-05**Réf. Nomenclature « Actes » : **713**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	67
Pouvoirs	8
Votants	75

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Robert Gantheil** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Philippe Pelat	<b>Philippe Brugère</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Véronique Bénazet</b>	à	Fabienne Garnerin	<b>Eric Cheminade</b>	à	Valérie Sérrurier
<b>Philippe Exposito</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Henri Granet</b>	à	Jean-François Michon
<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud	<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat, Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Jean-Pierre Bodeveix, Eric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Robert Bredèche, Daniel Caraminot, Gilles Chazal, Christine Da Fonseca, Marc Fournand, Pierre Fournet, Frédérique Fraysse, Annie Gonzalez, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Dominique Guillaume, Chantal Guivarch-Paisnel, Martine Leclerc, Cécile Martin, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Marie-Hélène Pommier, Marc Ranvier, Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2018-06-05



Envoyé en préfecture le 02/01/2019

Reçu en préfecture le 02/01/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20181213-20180605-DE

## Office de tourisme communautaire : sollicitation d'une demande d'immatriculation commerciale

Le président explique que l'office de tourisme communautaire (OTC) souhaite déployer son activité commerciale dès 2019 et a pour cela besoin d'obtenir son immatriculation commerciale. La procédure veut que l'office de tourisme sollicite sa collectivité de tutelle pour délibérer sur cette demande d'immatriculation commerciale.

Lors de sa séance du 28 novembre 2018, le comité de direction de l'office de tourisme communautaire a donc délibéré pour solliciter de Haute-Corrèze Communauté une délibération sur cette demande d'immatriculation. Cette délibération ainsi que celle de l'office de tourisme devront être jointes au dossier de demande d'immatriculation commerciale.

L'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours se demande auprès de l'agence Atout France (frais d'immatriculation : 100€ TTC).

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la demande d'immatriculation commerciale de l'office de tourisme communautaire ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents et à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette demande d'immatriculation.

A l'unanimité,	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 13 décembre 2018

Le président,  
Pierre Chevalier

